

SÉANCE ORDINAIRE

DU 8 JUILLET 2019

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi le 8 juillet 2019 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

MAIRE : Mario St-Louis

CONSEILLERS (ÈRES): Louise Rioux
Éric Veilleux
Jonathan Rioux
Jocelyn Côté (arrive à 19h44)
Mireille Gagnon
Gisèle Saindon

tous membres du conseil et formant l'assemblée au complet sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale / secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour, il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que lu et que l'item 12 Divers demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019
4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
5. Colloque de zone
6. Intervention entretien déneigement hors saison
7. Résultat soumission / Entretien des stationnements / 2^{ème} appel
8. Résultat soumission / Camion-citerne usagé
9. Programmation TECQ 2019-2023
10. Correspondance
11. Voirie
12. Divers
 - Fontaine pompier rue Principale Ouest / bois
 - Plainte
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

La directrice générale présente le dernier procès-verbal.

Il est proposé par Madame la conseillère Mireille Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

2019-07-101

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donnée à Saint-Éloi ce 8 juillet 2019.

Annie Roussel, directrice générale / secrétaire-trésorière

Adopté à l'unanimité

.....

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

2019-07-102

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 07-2019 des comptes payés soit accepté au montant de \$17 569.07 et que le bordereau numéro 07-2019 des comptes à payer soit accepté au montant de \$64 028.85 par notre conseil et que la directrice générale / secrétaire-trésorière soit autorisée à en faire le paiement.

.....

5. COLLOQUE DE ZONE

2019-07-103

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jonathon Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi mandate Madame Annie Roussel, directrice générale à assister au colloque de zone Est-du-Québec qui se tiendra le jeudi 5 septembre 2019 à la salle municipale de Sainte-Hélène-de-Kamouraska. Les frais de 65\$ pour l'inscription ainsi que les frais de déplacement sont à la charge de la municipalité.

.....

6. INTERVENTION ENTRETIEN DÉNEIGEMENT HORS SAISON

2019-07-104

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a signé à l'automne 2016 un contrat avec Déneigement M. Sirois inc. concernant l'entretien des chemins d'hiver pour la Route de la Station à Saint-Éloi;

Attendu que dans ce contrat, il y a une clause concernant les interventions d'entretien de déneigement hors-saison;

Attendu que le Ministère assume tous les dépenses occasionnées concernant la Route de la Station;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi remet à Déneigement M. Sirois inc. un montant total de 113.18\$ ce qui comprend un montant pour l'intervention d'entretien déneigement hors saison pour la Route de la Station le 12 avril 2019 (1hrs).

.....

7. RÉSULTAT DES SOUMISSIONS / ENTRETIEN DES STATIONNEMENTS / 2^{IÈME} APPEL

2019-07-105

Monsieur Jocelyn Côté prend son siège. Il est maintenant 19h44.

Aucune soumission n'a été reçue.

Une offre a été faite à Monsieur le Maire par Monsieur Serge Lafrance demandant à la Municipalité un contrat de deux ans au lieu de 3 ans pour un montant forfaitaire pour l'année 2019-2020 de 10 000\$ plus taxes et pour l'année 2020-2021 de 10 500\$ plus taxes.

Après discussion des membres du conseil, il est proposé par Monsieur le conseiller Éric Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi accepte la proposition de Monsieur Serge Lafrance tel qu'indiqué ci-dessus et qu'un contrat soit préparé à cette fin au nom de Ferme Serge Lafrance inc.. De plus, Monsieur le Maire, Mario St-Louis et Madame la Directrice générale, Annie Roussel

sont autorisés pour et au nom de la municipalité de Saint-Éloi à signer le contrat de l'entretien des stationnements.

.....

8. RÉSULTAT DES SOUMISSIONS / CAMION CITERNE USAGÉ

2019-07-106

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a demandé des soumissions public pour la location-achat d'un camion-citerne incendie usagé avec un réservoir de 2800 gallons minimum impériaux par crédit-bail;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu mercredi le 3 juillet 2019 à 15h00 au bureau de la municipalité devant Monsieur le maire, Madame la Directrice Générale et un contribuable;

Attendu qu'un fournisseur a répondu à notre demande;

Attendu que le soumissionnaire et le prix est le suivant;

Camions Hélie (2003) inc. :

Prix : \$153 000 plus taxes

Attendu que Camions Hélie (2003) inc. est le plus bas soumissionnaire dans le présent appel d'offre conforme au devis de la municipalité;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accorde le contrat à Camions Hélie (2003) inc. pour le montant indiqué ci-dessus. La proposition de Crédit Municipal & Manufacturier Rexcap ("REXCAP") est faite conjointement par REXCAP et Crédit-Bail Banque Royale, cette dernière agissant comme crédit- bailleur contractuel pour cette opération de financement. Le tout conforme au devis.

Le camion-citerne usagé sera payé sur 48 mois avec une valeur résiduelle de 1\$ au 49^{ème} mois tel qu'indiqué ci-dessous : Un montant de 55 000\$ plus taxes (soit 33 636.25\$ provenant du surplus accumulé, 29 600\$ provenant des revenus de fonctionnement immobilisation) sera payé au premier versement plus les frais de dossier de 500\$ plus taxes qui sera pris dans le surplus accumulé. Les versements mensuels seront pris dans le surplus accumulé pour l'année 2019 et pour les années suivantes, ils seront pris dans le fond de fonctionnement immobilisation.

Monsieur le Maire, Mario St-Louis et Madame la Directrice générale, Annie Roussel sont autorisés pour et au nom de la municipalité de Saint-Éloi à signer tout document relatif à l'achat du camion-citerne usagé.

.....

9. PROGRAMMATION TECQ 2019-2023

2019-07-107

Attendu que :

La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
 - La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
 - La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
-

10. CORRESPONDANCE

CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LE MYRIOPHYLLE À ÉPIS

2019-07-108

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi appui la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux concernant la résolution 19-R-159 dans leur démarche auprès du gouvernement provincial pour réclamer une campagne de sensibilisation et d'information sur les moyens de contrer la propagation du myriophylle à épis et éviter la contamination de nouveaux lacs par cette plante extrêmement envahissante.

.....

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU GRAND RENDEZ-VOUS INTERGÉNÉRATIONNEL DES BASQUES 2019

2019-07-109

Il est proposé par Madame la conseillère Gisèle Saindon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi verse une contribution de 25\$ afin d'assurer du succès et de la pérennité dans le cadre du Grand Rendez-Vous Intergénérationnel des Basques 2019. Cet événement biannuel qui se tiendra cette année le dimanche 22 septembre 2019 de 11h à 16h à Saint-Simon-de-Rimouski pour la deuxième édition. L'objectif de cet événement est de faire connaître les ressources de notre milieu destinées à répondre aux besoins de l'ensemble de la population des Basques.

.....

11. VOIRIE

Les membres du conseil discutent de l'ouvrage de notre employé municipal pour les prochains mois.

.....

12. DIVERS

FONTAINE DE POMPIER / RUE PRINCIPALE OUEST / BOIS

Madame la Directrice générale informe les membres du conseil des démarches faites pour l'achat d'épinette rouge auprès des contribuables pour le couvert de la fontaine incendie des pompiers située sur la rue Principale Ouest. Monsieur Normand Morin explique qu'il en aurait probablement assez mais que le bois est très gros. Le bois devrait être fendu. Les membres du conseil demande à notre employé municipal d'aller vérifier et mesurer le bois afin d'être certain des quantités et de la grosseur.

.....

PLAINTÉ

Madame la conseillère Mireille Gagnon explique qu'elle a reçu quelques plaintes sur des chiens et sur de la poussière.

.....

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question a été posée concernant le jeu de shufferboard. Les membres du conseil demande à la Directrice générale de mettre un mot dans le rapport municipal afin d'avertir les parents de surveiller leurs enfants lorsqu'ils se rendent au Parc Jules Lizotte afin de ne pas faire de vandalisme auprès des jeux.

Une autre question a été posée concernant un cours d'eau situé entre le 2^e Rang Est et le Village qui traverse la Route de la Station. La Directrice générale explique que l'aménagiste de la MRC des Basques doit passer prochainement évaluer les possibilités de nettoyage de ce cours d'eau.

.....

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 20h58.

.....

Mario St-Louis, maire
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, Directrice générale
Annie Roussel, d.g. / secr.-très.

2019-07-110